

Image not found or type unknown



Délai de paiement prestations de services

Par **icom info**, le **11/02/2009** à **18:59**

Bonjour,rrnJe suis dépanneur informatique à domicile et je suis actuellement sous couveuse. Je vais me mettre à mon compte en tant qu'auto entrepreneur à compter de début mars. rnJ'aimerais connaître les délais de paiement que doivent respecter mes clients et le taux applicable en cas de non respect de ce délai.rnJe me suis déjà renseigné sur internet et je suis tombé sur la nouvelle loi LME, mais à vrai dire je ne comprends pas trop.rnPourriez vous m'éclairer et me renseigner ?rrnMerci d'avance.